

FORMULAIRE D'ADHÉSION



OUI, je veux être membre du SCIV - Le syndicat et souhaite recevoir immédiatement tous les documents appropriés.

Veillez me contacter par téléphone.

Monsieur Madame

Prénom _____

Nom _____

Rue, N° _____

NPA, Lieu _____

Mobile _____

Courriel (facultatif) _____

Date de naissance _____

Nationalité _____

Profession / Branche _____

Employeur (Nom, entreprise) _____

Cotisation (en CHF) _____

Contribution professionnelle oui non

Par ma signature, je déclare adhérer aux SCIV syndicat interprofessionnel et je m'engage à payer régulièrement les cotisations conformément aux cotisations mentionnées (voir tableau au dos de la brochure). Je reconnais les règlements, statuts et décisions des instances fédératives des SCIV.

Lieu, date _____

Signature _____

Adhésion réalisée par _____

Souhaitez-vous recevoir les Newsletter de Travail.Suisse? Oui Non

Partenaire de



DEVENEZ DÈS MAINTENANT MEMBRE SCIV

Nos bureaux près de chez vous :

SIERRE : Rue Centrale 4, CP 878, 3960 Sierre
☎ +41 27 452 26 26 📠 +41 27 452 26 28 ✉ info.sierre@sciv.ch

MONTANA : Bâtiment Bellavista, Rte de la Combaz 2, 3963 Crans-Montana
☎ +41 27 481 81 44 📠 +41 27 452 26 28 ✉ info.sierre@sciv.ch

SUSTEN : Centre DILEI, Sustenstrasse 3, 3952 Susten
☎ +41 79 294 90 86 📠 +41 27 452 26 28 ✉ info.sierre@sciv.ch

SION : Rue de la Porte-Neuve 20, CP 1312, 1951 Sion
☎ +41 27 329 60 60 📠 +41 27 329 60 61 ✉ info.sion@sciv.ch

MARTIGNY : Rue de la Poste 12, CP 928, 1920 Martigny
☎ +41 27 722 44 15 📠 +41 27 723 19 85 ✉ info.martigny@sciv.ch

LE CHÂBLE : Route de Clouchèvre 20, 1934 Le Châble VS
☎ +41 27 776 21 00 📠 +41 27 723 19 85 ✉ info.martigny@sciv.ch

MONTHÉY, Avenue du Théâtre 12, 1870 Monthey
☎ +41 24 475 71 71 📠 +41 24 475 71 79 ✉ info.chablais@sciv.ch

BEX: Place de l'Orme 3, 1880 Bex
☎ +41 24 463 50 70 📠 +41 24 475 71 79 ✉ info.chablais@sciv.ch

AIGLE: Chemin de la Zima 2, 1860 Aigle
☎ +41 24 468 12 13 📠 +41 24 475 71 79 ✉ info.chablais@sciv.ch

En Romandie et Suisse alémanique: www.syna.ch
Au Tessin : www.ocst.com

Pour le secteur des transports publics, de l'administration publique fédérale, de la poste / logistique, des télécommunications et des services : www.transfair.ch

Nos partenaires

Travail.suisse est une organisation faitière qui regroupe onze fédérations. Ces fédérations représentent 150'000 membres actifs dans toutes sortes de branches de l'économie privée et du service public.

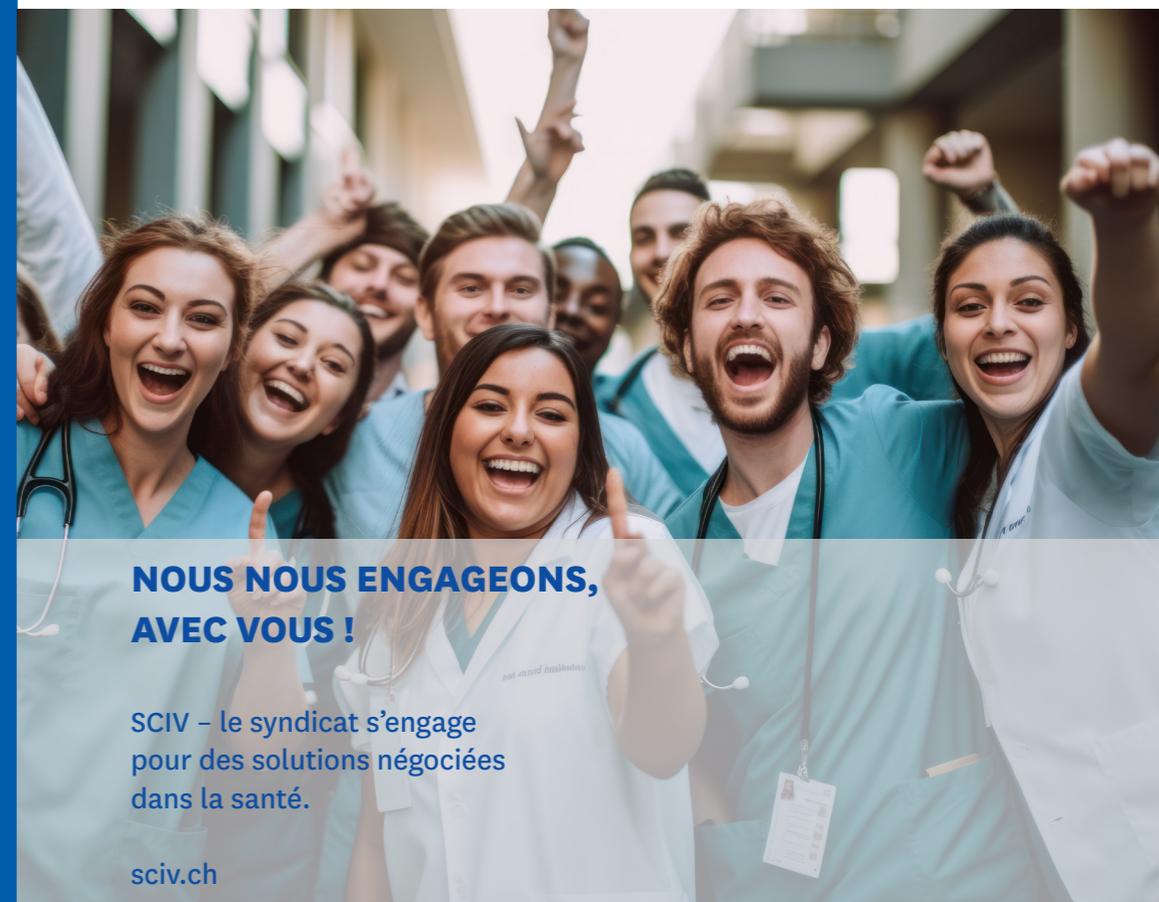
La **Confédération française des travailleurs chrétiens** (CFTC) regroupe environ 135'000 adhérents.

CES Confédération européenne des syndicats.

Tableau des cotisations syndicales SCIV (en CHF)

Employé-es	22.-	Sans activité lucrative	11.-
Activité de moins 50%	12.-	Rentiers-tières	11.-
Familiale	10.-	Apprentis-es	5.-

TRAVAILLEZ-VOUS
DANS LE SECTEUR
DE LA SANTÉ?



**NOUS NOUS ENGAGEONS,
AVEC VOUS !**

SCIV – le syndicat s'engage
pour des solutions négociées
dans la santé.

sciv.ch

Partenaire de





ENSEMBLE, NOUS SOMMES FORTS!

POUR DES SOINS DE QUALITÉ, IL FAUT DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL!

Le SCIV est le syndicat de toutes les employées et de tous les employés actifs dans la santé. En qualité d'organisation syndicale fortement représentative dans ce secteur, nous nous sommes engagés pour la reconnaissance de la pénibilité du travail de nuit, des horaires atypiques, pour la reconnaissance du travail du dimanche, des jours fériés, pour l'amélioration du droit aux vacances, pour le droit de pouvoir bénéficier d'une retraite anticipée méritée.

Nos actions concrètes:

- Nous sommes partenaire social de toutes les CCT de la santé, celles de l'Hôpital du Valais et de l'Hôpital Riviera Chablais, et aujourd'hui celle des soins longue durée.
- Nous nous engageons à représenter l'ensemble du personnel de la santé, des hôpitaux, des homes pour personnes âgées et des centres médico-sociaux et à **défendre les droits du personnel** à des conditions salariales et de travail modernes, au perfectionnement et à l'équilibre entre famille et profession.

Nous restons vigilants!

- **Dans une économie globalisée**, le SCIV s'engage pour améliorer les conditions de travail et la qualité de vie du personnel.
- **En cas de restructurations**, le SCIV s'oppose à des licenciements et prône l'obligation d'élaborer des mesures d'accompagnement.
- **Les représentations du personnel**, dont le travail est essentiel, sont activement soutenues par le SCIV. Nous offrons savoir-faire et assistance.

Nos lignes directrices

- Partisans du dialogue social depuis notre création en 1929, nous défendons avec fermeté mais sans agressivité inutile **les intérêts de nos membres**. Nous voulons contribuer par notre **attitude positive au développement d'une société moderne et plus humaine**.

N'HESITE PLUS, REJOINS NOS RANGS CAR ENSEMBLE...

NOUS SOMMES FORTS !



EN TANT QUE MEMBRE, VOUS PARTICIPEZ ET BÉNÉFICIEZ D'AVANTAGES

En qualité de membre du SCIV, vous bénéficiez de l'amélioration des conditions salariales et de travail, mais également de nombreuses autres prestations et droits de participation tels que:

- **Conseils et renseignements** pour toutes questions en lien avec l'activité professionnelle
- **Protection juridique** gratuite dans le cadre professionnel (après 6 mois de sociétariat)
- **Cours et contributions** à la formation et au perfectionnement
- **Prime** de fin d'apprentissage et/ou d'études (de CHF 200.-)

Nos autres prestations

- **Protection juridique**: primes pour la protection juridique privée à prix préférentiel, pour vous et toute votre famille
- **Réductions sur les primes de caisses-maladie** pour vous et toute votre famille
- **Chèques Reka** à prix préférentiel
- **Et bien d'autres avantages** (voir sciv.ch)

Nos valeurs

Le SCIV est indépendant de toute allégeance partisane. Pragmatiques et orientés solutions concrètes, nous nous voulons force de proposition et d'alternative. Syndicat de conviction, **nous basons notre engagement sur des valeurs fortes et refusons le prêt-à-penser de toute idéologie.**

Nos principes majeurs forment un tout et ont pour nom:

- Dignité de la personne humaine
- Bien commun
- Subsidiarité
- Solidarité

Principe de dignité de la personne humaine

Ce principe affirme la dignité absolue de la personne humaine, à la fois sujet et finalité de toutes les actions sociales. Il fonde la défense des droits humains fondamentaux, le refus de tout type de discrimination, la responsabilité du plus fort envers le plus faible, enfin la promotion de la famille comme lieu de croissance de la personne humaine.



Nicht frankieren
Ne pas affranchir
Non affrancare

Geschäftsantwortsendung Invio commerciale-risposta
Envoi commercial-réponse



SCIV - Le syndicat
Administration cantonale
Rue de la Porte-Neuve 20
1950 Sion

